

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 425 nominant, À titre provisoire et par intérim. président du tribunal de 1re instance e de Djibouti M. Sauphanor en remplacement de M.Corre, hospitalisé.

n° 425

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 juin 1941

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 août 1938 réorganisant le statut de la magistrature coloniale

Vu l'hospitalisation de M. le président Corre : Vu les nécessités du service ; Après accord avec le général commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis

Sur la proposition de M. le chef du Service judiciaire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Sauphanor, actuellement mobilisé en qualité de lieutenant d'infanterie coloniale de la Côte française des Somalis est nommé à titre provisoire et par intérim président du Tribunal de instance de Djibouti, en remplacement de M. Corre. hospitalisé. Il exercera cumulativement les fonctions de juge d'instruction. Art. 2. Avant d'entrer en fonctions, M. Sauphanor prêtera le serment prévu par la loi. Art. 3. Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.